

# **ANALYSE DE L'IMPLÉMENTATION DE LA COMPÉTENCE DANS LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL GOUVERNEMENTAL SOUS FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY DE 1959 À 1993**

**ANGU Bléou Sylvain**

*Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)*  
*sylvainangu3000@gmail.com*

## **Résumé**

*Leader politique de la Côte d'Ivoire de 1959 à 1993, Félix Houphouët-Boigny a posé les fondations d'un État moderne et du développement de la Côte d'Ivoire. L'accomplissement de cette mission nationale a reposé sur des ressources humaines au sein de différents gouvernements. La constitution de ces équipes gouvernementales s'est appuyée sur un certain nombre de critères notamment celui de la compétence. Cet article s'intéresse aux modalités d'implémentation de la compétence du personnel politique gouvernemental sous le magistère de Félix Houphouët-Boigny. Comment Félix Houphouët-Boigny a-t-il intégré l'exigence de compétence technique dans le choix des ministres de 1959 à 1993 ? Cette compétence technique était-elle compatible avec les postes ministériels ? Les actions du personnel gouvernemental rendent-elles compte du niveau de compétence souhaité ? Cette étude se propose d'analyser la dynamique d'évolution de la compétence technique et de la confronter aux actes gouvernementaux sous Félix Houphouët-Boigny de 1959 à 1993. La réflexion s'appuie sur des sources orales, électroniques et imprimées et sur des ouvrages soumis à une analyse critique. De l'exploitation des informations, l'on retiendra que la compétence fut une réalité marquée par un fort taux de compatibilité entre la formation technique et professionnelle des ministres et le poste technique ministériel occupé. Elle se traduit en aval par des grandes œuvres gouvernementales multiformes qui ont assuré la modernisation politique, institutionnelle, économique et sociale de la Côte d'Ivoire.*

**Mots clés :** *Houphouët-Boigny, personnel gouvernemental, compétence, compatibilité, modernisation.*

## Abstract

*Political leader of Côte d'Ivoire from 1959 to 1993, Félix Houphouët-Boigny laid the foundations for a modern state and the development of Côte d'Ivoire. The accomplishment of this national mission relied on human resources within different governments. The constitution of these government teams was based on a certain number of criteria, particularly that of competence. This article focuses on the modalities of implementation of the competence of government political staff under the magisterium of Félix Houphouët-Boigny. How did Félix Houphouët-Boigny integrate the requirement for technical competence into the choice of ministers from 1959 to 1993? Was this technical skill compatible with ministerial positions? Do the actions of government staff reflect the desired level of competence? This study proposes to analyze the dynamics of evolution of technical competence and to confront it with government acts under Félix Houphouët-Boigny from 1959 to 1993. The reflection is based on oral, electronic and printed sources and on works subjected to a critical analysis. From the exploitation of information, it will be noted that competence was a reality marked by a high rate of compatibility between the technical and professional training of ministers and the ministerial technical position held. It translates downstream into major multifaceted governmental works that have ensured the political, institutional, economic and social modernization of Côte d'Ivoire.*

**Keywords:** Houphouët-Boigny, government staff, competence, compatibility, modernization.

## Introduction

Le personnel politique désigne, selon Guy Hermet (2010, p.233), « une élite spécifique en charge du pouvoir politique ; si l'on s'en tient au personnel politique national, il se compose des ministres, des députés ou encore des sénateurs ». Frédéric Sawicki (1999, p.135) évoque « le classement du personnel politique (ministres, parlementaires, élus locaux, dirigeants et cadres de partis politiques, membres des cabinets ministériels...) ». Cette distinction peut être renforcée par la définition d'Olivier Nay (2008, p.394) pour qui, le personnel politique désigne : « [L'] ensemble des individus, plus ou moins professionnalisés, parfois rémunérés, participant à la vie

politique – principalement les élus, mais aussi les ministres ». Pour cette étude, le personnel politique gouvernemental désigne l'ensemble des individus participant à l'activité politique en qualité de membre d'un gouvernement.

Selon Richard Wittorski, « la compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'auteur de la situation » (1998, p.57). La compétence consiste à la mise en œuvre, sur un poste précis, de capacités techniques permettant d'accomplir efficacement les tâches qui sont attendues.

Le 30 avril 1959, est formé le premier gouvernement de la République de Côte d'Ivoire<sup>1</sup>. Le 19 août 1993 marque le dernier remaniement ministériel<sup>2</sup> de Félix Houphouët-Boigny, avant son décès le 7 décembre 1993.

Comment Félix Houphouët-Boigny a-t-il intégré l'exigence de compétence technique dans le choix des ministres de 1959 à 1993 ? Cette compétence technique était-elle compatible avec les postes ministériels ? Cette étude se propose d'analyser le recours à la compétence technique dans le choix des ministres sous Félix Houphouët-Boigny de 1959 à 1993 ainsi que les résultats obtenus par les gouvernements.

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, nous avons adopté une méthode de travail qui repose sur la consultation des sources et des ouvrages, l'élaboration d'un répertoire des profils techniques du personnel gouvernemental ivoirien, l'appel à l'interdisciplinarité et l'analyse critique des informations.

Notre étude est organisée autour de trois axes : l'exigence de compétence sous le parti unique fort, la compétence à l'ère de la crise économique et de la

<sup>1</sup> *JORCI* n° 30, numéro spécial du 5 mai 1959, p.506.

<sup>2</sup> Décret n°93-692 du 19 août 1993 portant nomination de M. Saliou Touré, Ministre de l'Éducation Nationale.

démocratisation politique et les grandes réalisations gouvernementales.

## **1. L'exigence de compétence sous l'apogée du parti unique (1959-1980)**

La création de la République de Côte d'Ivoire et la fondation d'un État indépendant exigent des ressources humaines de qualité. Dans un environnement de monopartisme, Félix Houphouët-Boigny s'est attelé à relever ce défi.

### ***1.1 Une politique de formation pourvoyeuse d'expertises techniques***

Amadou Koné, ancien ministre de la Santé d'Houphouët-Boigny du 30 avril 1959 au 15 janvier 1963 écrit (2003, p.27) que « jusqu'en 1945, la Côte d'Ivoire ne comptait que trois diplômés des facultés et des grandes écoles, tous formés à l'étranger ». Son affirmation ne met nullement en cause l'existence d'une scolarisation, timide soit-elle, dans la colonie. Elle favorise, cependant, la compréhension de cette mystique de la formation qui pousse le leader du RDA à chercher à rattraper ce grand retard dans le domaine de la scolarisation et de la formation des cadres. C'est dans ce contexte également qu'il faut inscrire les investissements colossaux réalisés dans le domaine de l'éducation-formation après 1960. Les efforts menés ont permis de passer d'un taux de scolarisation de 43% en 1965-1966 à 49.4% en 1969-1970<sup>3</sup>. Ils ont surtout permis de constituer un trésor national en matière de ressources humaines. Ces ressources humaines, nombreuses et diversifiées comme l'indique le tableau n°1, ont des qualifications professionnelles nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales de développement.

---

<sup>3</sup> Rapport du Ministre Jean Lorougnon Guédé au V<sup>e</sup> Congrès du PDCI, 1970 in *V<sup>e</sup> Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire : 29-30-31 Octobre 1970*, Édition spéciale de Fraternité Hebdo, Maison du Congrès-Treichville, 1972, p.183.

Tableau N° 1 : Répartition des ministres selon la qualification professionnelle de 1959 à 1980

PROFESSIONS	TOTAL	TAUX (en %)
Enseignants et assimilés	12	16.66
Ingénieurs	11	15.27
Hauts fonctionnaires	10	13.88
Professions médicales	7	09.72
Magistrats	5	06.94
Administrateurs des services financiers	5	06.94
Inspecteurs généraux et assimilés	3	04.16
Journalistes	3	04.16
Pharmaciens	3	04.16
Avocats	3	04.16
Armée – Gendarmerie & assimilés	2	02.77
Agent de l'Etat, techniciens, ouvriers	2	02.77
Economistes / Banquiers	2	02.77
Commerçants et artisans	2	02.77
Géomètres / Architectes	1	01.38
Divers, inclassables, sans indications	1	01.38
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>100</b>

Sources : *Fraternité* n°96 du 17 février 1961 ; n°200 du 22 février 1963 ; n°230 du 20 septembre 1963 ; *Fraternité Matin* n°2910 du 25 juillet 1974 ; n°3397 du 8 mars 1976 ; n°3814 du 22 juillet 1977.

De 1959 à 1980, l'on observe une diversité des qualifications résultant des formations reçues. En effet, tous les

domaines nécessaires à la gestion des affaires publiques fournissent les compétences techniques utiles au gouvernement. L'on note que les professions dominantes sont, dans l'ordre, les enseignants et assimilés (16.66%), les ingénieurs (15.27%), les hauts fonctionnaires (13.88%), les professions médicales (9.72%), les magistrats (6.94%) et les administrateurs des services financiers (6.94%).

Sur la période 1959-1980, les fonctions mises en avant relèvent du domaine de l'enseignement avec les instituteurs et les inspecteurs de l'enseignement primaire. Le contact précoce de cette catégorie de fonctionnaires avec le milieu politique et le contexte de faible scolarisation expliquent cette situation. Pour la plupart, ces fonctions relèvent, au début de la période postcoloniale, de ce que Jean-Noël Loucou appelle « l'élite intellectuelle de l'échelle sociale urbaine coloniale [qui] comprend les médecins, vétérinaires et pharmaciens africains, les instituteurs et commis principaux sortis de l'École William Ponty » (1987, p.16). C'est cette élite coloniale qui, une fois l'indépendance acquise, se retrouve à la gestion du nouvel État.

L'impératif de formation de la jeunesse ivoirienne, la nécessité de développement des infrastructures, l'administration et l'organisation de l'État mais aussi la santé des populations et l'exercice de la justice sont les priorités du moment. Les qualifications de formateurs, de pédagogues, de techniciens des travaux publics, d'administrateurs civils et des services financiers, de diplomates, de médecins et agents de santé, de juristes ont été mises en avant dans la formation des gouvernements de cette période. Ainsi, les personnalités promues au gouvernement avaient-elles des qualifications diverses. Cependant, la qualification professionnelle acquise ne résout pas totalement la question de la compétence technique ministérielle. Ces qualifications professionnelles étaient-elles adaptées aux fonctions ministérielles exercées ?

## *1.2 Une compatibilité élevée dans les gouvernements de 1959 à 1980*

Dans le recrutement d'un personnel, la compétence mise en avant est celle en amont qui est fondée sur des pièces. C'est également le cas au niveau du personnel gouvernemental. Pour les nominations au gouvernement qui sont une offre politique d'emploi, il est loisible de prendre en compte les expériences professionnelles acquises. Ces expériences professionnelles permettent de percevoir la compatibilité du postulant avec la fonction à promouvoir. Comment peut-on définir la notion de compatibilité ?

La compatibilité est le caractère de ce qui est compatible, c'est-à-dire « susceptible de s'accorder, de se concilier » (C. Braucourt-Sahlas et L. Loric, 2007, p.255) avec quelqu'un ou quelque chose. Il s'agit de voir si une concordance existe entre la formation et les qualifications professionnelles des ministres, d'une part et la fonction technique ministérielle exercée, d'autre part. Le résultat de ce travail nous a permis de produire le tableau n°2, avec toutes les statistiques nécessaires à une analyse objective. Les données nous permettent de mettre en relief des acquis théoriques en matière de qualité des ressources humaines politiques. Ces acquis ne reposent pas sur un néant, mais découlent de formations académiques, de qualifications et expériences professionnelles qui sont adaptées aux fonctions techniques ministérielles.

Tableau N° 2 : Taux de compatibilité qualifications professionnelles/postes ministériels de 1959 à 1980

GOUVERNEMENTS	COMPATIBILITÉS IDENTIFIÉES	TAUX DE COMPATIBILITÉ (en %)
1959	15/19 ministres	78.94
1961	19/22 ministres	86.36
1963	11/11 ministres	100.00
1964	14/15 ministres	93.33
1966	15/19 ministres	78.94
1968	14/19 ministres	73.68
1970	17/22 ministres	77.27
1971	27/31 ministres	87.09
1974	31/35 ministres	88.57
1976	33/37 ministres	89.19
1977	30/32 ministres	93.75
MOYENNE 1959-1980		86.10

Sources : *Fraternité* n°96 du 17 février 1961 ; n°200 du 22 février 1963 ; n°230 du 20 septembre 1963 ; *Fraternité Matin* n°2910 du 25 juillet 1974 ; n°3397 du 8 mars 1976 ; n°3814 du 22 juillet 1977.

Le reproche de la non-compétence comme critère fondamental de sélection ou de nomination peut-il prospérer au regard du tableau n°2 ? De 1959 à 1980, le taux moyen de compatibilité est de 86.10%. Il traduit un recrutement du personnel gouvernemental fondé sur des compétences techniques avérées. L'analyse du tableau n°2 montre que ce taux de compatibilité oscille entre 73.68% en 1968 et 100% en 1963. Ce taux est très important quand on connaît le contexte dans lequel il s'inscrit. La faible scolarisation et le nombre encore réduit de cadres ainsi que les défis politiques et économiques

nombreux n'ont pas amené les dirigeants ivoiriens à n'opérer que des choix fondés sur le militantisme politique. La nomination relève certes du pouvoir discrétionnaire du Chef de l'État, mais reste fondée avant tout sur des critères techniques. Ce constat, sans remettre en cause les mobiles politiques des promotions au gouvernement, montre que l'alliage entre la compétence et la fonction politique est très renforcé. Dans le contexte des complots de 1963 et l'urgence du tout-politique qu'exigeait la situation, l'on enregistre tout de même un fort taux de compatibilité de 100% en 1963. Au-delà de ce fort taux, l'on note une évolution des taux en dents de scie sans jamais être en-dessous de 73%. Ainsi, au moins 7 ministres sur 10 nommés durant cette période ont-ils les compétences professionnelles pour occuper les postes ministériels qui leur sont attribués.

Dans le contexte du parti unique fort jusqu'à la crise économique de 1980, la compétence est un critère important qui préside au choix des personnalités gouvernementales. Cette compétence se traduit par un fort taux de compatibilité entre la formation académique et professionnelle et le poste ministériel occupé.

## **2. La compétence technique, un impératif à l'heure de la crise et de la démocratisation (1980-1993)**

Le contexte de crise économique aiguë et d'ouverture démocratique rend le critère d'expertise technique plus que nécessaire. Si de 1959 à 1980, l'impératif de développement a motivé la recherche de compétences techniques, la résolution des crises exige tout autant des expertises sûres et certaines.

### ***2.1 Un personnel politique gouvernemental doué d'expériences professionnelles***

De 1980 à 1993, l'on observe la diversité et la quantité des ressources humaines. Des compétences et des qualifications

observées au niveau de la période 1959-1980 sont confirmées et renforcées. C'est cette réalité que traduisent les professions figurant dans le tableau n°3.

Tableau N° 3 : Répartition des ministres selon la qualification professionnelle de 1980 à 1993

PROFESSIONS	TOTAL	TAUX (en %)
1. Ingénieurs	16	21.05
2. Enseignants et assimilés	15	19.74
3. Hauts fonctionnaires	8	10.54
4. Professions médicales	7	09.21
5. Armée – Gendarmerie & assimilés	7	09.21
6. Economistes / Banquiers	6	07.89
7. Magistrats	4	05.26
8. Journalistes	3	03.95
9. Administrateurs des services financiers	2	02.63
10. Pharmaciens	2	02.63
11. Avocats	2	02.63
12. Inspecteurs généraux et assimilés	1	01.31
13. Divers, inclassables, sans indications	3	03.95
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>100</b>

Classification réalisée à partir de notes biographiques tirées de : *Fraternité Matin* n°4882 du 3 février 1981; n°5733 du 25 novembre 1983 ; n°6524 du 11 juillet 1986 ; n°7193 du 1<sup>er</sup>-2 octobre 1988 ; n°7509 du 17 octobre 1989 ; n°7849 du 1<sup>er</sup>-2 décembre 1990 ; n°8135 du 18 novembre 1991.

Le contexte du miracle économique ivoirien qui a suivi l’accession à l’indépendance fait place à une période de crises multiformes. Cette crise exige surtout de nombreuses expertises en matière économique et de maintien de l’ordre face aux mouvements sociaux. Cette période est caractérisée par la prédominance des professions comme les ingénieurs (21.05%), les enseignants et assimilés (19.74%), les hauts fonctionnaires (10.54%), les professions médicales (9.21%) et les soldats (9.21%). En observant les filières d'accès des 50 cadres nouvellement promus ministres, l'on se rend compte de l'intensification de la fonctionnarisation de 1980 à 1993. De 41.67% sur la période 1959-1980, le nombre de personnes exerçant comme fonctionnaires et agents de l’État avant leur nomination au gouvernement est passé à 50.00% de 1980 à 1993.

En observant les deux périodes, 1959-1980 et 1980-1993, une constante se dégage autour des ressources humaines et des impératifs de l’État de Côte d’Ivoire. Cette constante s’articule autour des missions dévolues aux hommes et qui se résument en des actions essentielles : gérer, former, construire, soigner, sécuriser. La gestion de la chose publique relève des administrateurs que sont les administrateurs civils et les administrateurs des services financiers, les diplomates, les économistes et les banquiers. La formation est la tâche assignée aux enseignants et assimilés. La construction des infrastructures relève de la compétence des ingénieurs, géomètres et architectes. Soigner les populations exige des médecins et des agents de santé. Assurer la tranquillité et la sécurité des populations est la mission dévolue aux forces de sécurité et de défense. Les personnalités promues au gouvernement dont les formations académiques et les qualifications professionnelles sont probantes occupent-elles des postes ministériels adaptés à leurs profils ?

## *2.2 Un renforcement de l'expertise et de la compatibilité techniques*

Le personnel gouvernemental de 1980 à 1993 est caractérisé par une compétence technique plus compatible avec les missions dévolues. Le taux moyen de compatibilité est de 90.98% contre 86.10% pour la période 1959-1980. Ce taux, fort élevé, concerne 9 ministres sur 10 nommés qui satisfont aux profils techniques et professionnels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. L'analyse du tableau n°4 montre que ce taux de compatibilité oscille entre 86.20% (1983) et 93.33% (1989). En réalité, en dehors du gouvernement de 1983, ce taux est supérieur à 90% pour toutes les autres équipes gouvernementales.

Tableau N° 4 : Taux de compatibilité qualifications professionnelles/postes ministériels de 1980 à 1993

GOUVERNEMENTS	COMPATIBILITÉS IDENTIFIÉES	TAUX DE COMPATIBILITÉ (en %)
1981	35/38 ministres	92.10
1983	25/29 ministres	86.20
1986	38/42 ministres	90.47
1988	38/41 ministres	92.68
1989	28/30 ministres	93.33
1990	19/21 ministres	90.46
1991	22/24 ministres	91.66
MOYENNE 1980-1993		90.98

Sources : *Fraternité Matin* n°4882 du 3 février 1981; n°5733 du 25 novembre 1983 ; n°6524 du 11 juillet 1986 ; n°7193 du 1<sup>er</sup>-2 octobre 1988 ; n°7509 du 17 octobre 1989 ; n°7849 du 1<sup>er</sup>-2 décembre 1990 ; n°8135 du 18 novembre 1991.

En politique publique et en se fondant sur la constitution, c'est le Président de la République qui nomme les ministres et qui met fin à leur fonction. Son pouvoir discrétionnaire est à la fois légal et subjectif. Ses décisions, qui s'inscrivent dans un contexte de gestion politique gouvernementale, sont donc frappées du mobile politique. L'analyse à distance est tout aussi subjective d'autant plus que les paramètres de promotion ne sont ni publiques, ni scientifiques donc pas objectifs. Cependant, les impératifs du jeune Etat de Côte d'Ivoire en matière d'administration et d'organisation politique, territoriale, sociale et économique et de développement nécessitent l'appel à des hommes qui ont une certaine expertise dans des domaines précis. L'analyse des profils du personnel gouvernemental montre des taux de concordance entre les compétences acquises et les ministères occupés asymptotiques à la perfection. Il ne s'agit pas d'un hasard heureux puisque cette réalité est une constante sur toute la période d'étude. Il s'agit d'une volonté politique de confier à des techniciens, les travaux de développement du pays. Cette analyse se fait sur pièce en tenant compte des profils des ministres. Des critères plus subjectifs et personnels peuvent avoir été pris en compte. Ils relèvent du pouvoir discrétionnaire du gouvernant. Mais, cette compétence pratique ne se voit qu'à la pratique c'est-à-dire en analysant les actions posées par les nommés.

### **3. Les grandes œuvres du personnel politique gouvernemental sous Félix Houphouët-Boigny**

Le 30 avril 1959, lors de son discours d'investiture en qualité de Premier ministre, Félix Houphouët-Boigny rappelle son ambition comme principal dirigeant de la Côte d'Ivoire en engageant toute la nation au travail. Il déclare :

Que voulons-nous, tous, Messieurs ?

Que souhaitons-nous de toute la force de notre foi ?

Faire de notre chère Côte d'Ivoire un État moderne et modèle par ses réalités et ses hommes, un État fort et envié, un État où tous les hommes, quelle que soit leur race, se sentent frères et animés du même idéal de paix et de liberté. Au travail donc, élus et peuple de Côte d'Ivoire !<sup>4</sup>

### ***3.1 La modernisation politique et institutionnelle de l'État de Côte d'Ivoire***

L'action politique première du personnel ministériel de 1959 à 1960 a consisté à la marche vers l'indépendance et à la proclamation de cette indépendance. La marche vers l'indépendance de la Côte d'Ivoire est caractérisée par des négociations menées par le Gouvernement avec la France. Ces négociations sont marquées par un accord de transfert des compétences France-Côte d'Ivoire relatifs à l'indépendance, avalisé par une loi de la République de Côte d'Ivoire, « loi n° 60-206 du 27 juillet 1960 portant approbation de l'accord particulier signé le 11 juillet 1960 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République française »<sup>5</sup>. Ainsi, le 7 Août 1960, la Côte d'Ivoire proclame-t-elle son indépendance.

L'action politique du personnel gouvernemental concerne également la transition institutionnelle après la proclamation de l'indépendance avec l'adoption d'une nouvelle constitution. Il s'agit de la « loi n° 60-356 du 3 novembre 1960 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire »<sup>6</sup>. Cette constitution proclame une République fondée sur un régime présidentiel avec comme clé de voûte un Président de la République, Chef de l'État.

---

<sup>4</sup>.Félix Houphouët-Boigny, 2016, *Discours & Messages*, Tome I : 1945-1959, p.683.

<sup>5</sup> Idem, p.778.

<sup>6</sup> *JORCI* n°58, numéro spécial du 4 novembre 1960, p.1271.

La mise en place de ces nouvelles institutions commence par l'organisation des premières élections de la Côte d'Ivoire indépendante le 27 novembre 1960. Il s'est agi ensuite de la création de quatre institutions prévues par la constitution. La première institution est le Président de la République. Prévue par la constitution du 3 novembre 1960, cette institution est mise en place avec l'élection présidentielle du 27 novembre 1960. La deuxième institution est l'Assemblée nationale. Bien que l'Assemblée législative de 100 députés soit transformée en Assemblée nationale, les premiers députés de la Côte d'Ivoire indépendante sont élus sur une liste nationale unique le 27 novembre 1960. Au nombre de 70, ils forment la deuxième législature de l'Assemblée nationale<sup>7</sup>. La troisième institution prévue par la constitution est le Conseil économique et social. Il est installé dès 1961 avec la loi n°61-3 du 2 janvier 1961<sup>8</sup>. La Cour suprême est la quatrième institution mise en place dès 1961 avec pour président Ernest Boka<sup>9</sup>.

La modernisation juridique se fait par la réalisation d'une solide armature juridique, par l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire, par l'adoption de codes et de statuts particuliers couvrant plusieurs domaines.

### ***3.2. La modernisation économique et sociale***

#### ***3.2.1 La modernisation et le miracle économiques***

Dans un contexte international marqué par le conflit Est-Ouest, très tôt et sans hésitation, la Côte d'Ivoire fait le choix clair du capitalisme économique. La notion de capitalisme est précisée par Félix Houphouët-Boigny lors de son discours de politique générale du 3 janvier 1961 devant l'Assemblée Nationale :

---

<sup>7</sup> Assemblée nationale, 1996-2000, *L'Almanach de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire*, IX<sup>e</sup> législature, p.32.

<sup>8</sup> *JORCI* n°1, numéro spécial du 5 janvier 1961, p.1.

<sup>9</sup> Décret n° 61-19 du 3 janvier 1961, in *JORCI* n°1 du 5 janvier 1961, p.3.

Nous voudrions, à ce propos, vous dire quelle est notre doctrine économique. Nous nous proposons de tout faire pour construire la puissance économique et financière de l'État sans que pour autant l'individu soit sacrifié à cet État...

La politique économique que nous avons jusqu'ici suivie, qui fait appel à toutes les initiatives privées ou publiques, dans un régime de libre entreprise, a permis de tirer le meilleur parti de tous les efforts sans en exclure aucun. Elle sera poursuivie, mais estimons-nous, avec certains correctifs qui doivent nous permettre d'atteindre certains objectifs, dans des délais plus courts...<sup>10</sup>.

L'économie ivoirienne connaît son heure de gloire grâce au développement agricole, à la promotion d'un tissu industriel national et à la construction des infrastructures économiques notamment les infrastructures routières et énergétiques.

L'agriculture est la priorité de tout le personnel gouvernemental. Elle est indispensable à l'économie et au développement de la Côte d'Ivoire. Elle est la prunelle des yeux de l'État. La politique agricole menée sous Houphouët-Boigny obtient les résultats importants en termes de progression des quantités produites et d'amélioration des rendements. Cette performance est beaucoup plus marquée dans la période 1960-1980 comme on l'observe dans le tableau n°5 qui dresse un état des différentes productions agricoles.

---

<sup>10</sup> *Fraternité* n°91 du 13 janvier 1961, p.2-3.

Tableau N°5 : Productions agricoles sous le parti unique (en tonnes)

PRODUITS	1960	1984	1989
Cacao	85 000	550 000	830 000
Café	135 000	300 000	200.000
Riz	160 000	490 000	654 000
Maïs	147 000	468 000	500 000
Igname	1 150 000	2 600 000	1 350 000
Manioc	450 000	1 230 000	1 350 000
Banane plantain	490 000	1 440 000	1 067 000

Source : Rapport de politique générale de SEM. Félix Houphouët-Boigny, Président du PDCI-RDA, le 1<sup>er</sup> octobre 1990, in *Discours & Messages*, Tome VI : 1986-1993, p.555-559.

Le dynamisme de l'agriculture ivoirienne à travers ses productions et une bonne tenue des cours mondiaux permettent de mobiliser assez de ressources au niveau de la Caisse de stabilisation (Caistab). Ces ressources jouent le rôle de fonds de développement ou de deuxième budget d'investissement de l'État pendant la période faste. F. Grah Mel (2010, p.462-463) ouvre la lucarne pour voir le niveau de contribution de la Caistab aux investissements sous Houphouët-Boigny :

Les interventions de l'institution dans l'économie ivoirienne ne s'arrêtent pas à la seule construction des villes. Les 40% des résultats nets qui n'étaient pas injectés dans l'amélioration de la filière agricole ont également servi dans une série variée d'activités économiques et sociales de la Côte d'Ivoire. On peut signaler par exemple qu'en janvier 1975, treize collèges de l'intérieur du pays doivent leur existence à la Caisse. À cette date, l'institution

est également titulaire de participations importantes dans le capital social d'un certain nombre de sociétés d'économie mixte. On peut citer par exemple la Société nationale de conditionnement (SONACO), la Compagnie ivoirienne de diffusion des textiles (CIDT), la Société d'études et de réalisations pour l'industrie cafrière et cacaoyère (SEREC), spécialisée dans l'usinage du café.

Présente aux côtés de sociétés d'économie mixte, la Caisse prend également pied dans l'actionnariat d'un certain nombre de sociétés privées. C'est le cas par exemple à la Société africaine de cacao (SACO), dans les sociétés API et Trituraf, spécialisées respectivement dans l'usinage du cacao et des graines de coton, à la société textile Gonfreville, ou encore à la Société ivoirienne de transports maritimes (SITRAM).

Le secteur bancaire intéresse également la Caisse, et là, elle participe au capital social de deux grands établissements, la Société générale de banques de Côte d'Ivoire (SGBCI) et la Banque nationale de développement agricole (BNDA).

Au niveau de l'industrie, la Côte d'Ivoire dispose-t-elle d'une « soixantaine d'entreprises en 1960 pour un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs CFA »<sup>11</sup>. Cette industrie locale, faible en 1960, connaît un développement éclatant lorsque la crise des années 1980 vient l'ébranler. Sa contribution à la richesse nationale reste importante, comme l'indique les rapports de Félix Houphouët-Boigny aux Congrès du PDCI de 1980 et 1985:

---

<sup>11</sup> Félix Houphouët-Boigny, 2016, *Discours & Messages*, Abidjan, Éditions FHB, Tome V : 1978-1985, p.850.

Quant à notre industrie qui comptait une soixantaine d'entreprises en 1960, pour un chiffre d'affaires de 13 milliards CFA, elle représentait en 1978-79, plus de cinq cents entreprises faisant un chiffre d'affaires supérieur à 600 milliards et employait 65 000 travailleurs avec une masse salariale (salaires et charges sociales) de 63 milliards CFA. Fait à noter, la part des apports strictement ivoiriens dans le total du capital social qui était proche de 0 en 1960, atteignait 44,6% fin 1978 (...) En 1983-1984, ce chiffre d'affaires atteignait 1 170 milliards. La part du secteur dans le PIB atteint en 1983, 20.8%<sup>12</sup>.

La grande œuvre du personnel politique gouvernemental consiste au plan industriel à doter le pays d'unités industrielles aussi bien à Abidjan que dans certaines capitales régionales. Cette régionalisation industrielle est un succès pour le développement local par les emplois qu'elle crée.

En 1985, le Président Houphouët-Boigny ne disait-il pas que : « Depuis les origines de notre jeune État, l'effort d'équipement en infrastructures s'est poursuivi sans relâche »<sup>13</sup> ? Au niveau des infrastructures routières, un bel effort est fourni pour renforcer le faible réseau légué par l'ère coloniale. Selon le constat fait par le Président Houphouët-Boigny, il ressort que :

Nous avions en 1966, 700 kilomètres de routes bitumées et 24 800 kilomètres de routes en terre. En 1985, le réseau de routes bitumées est de 3765 kilomètres, plus larges, dont 141 kilomètres d'autoroutes et le réseau en terre atteint près de

<sup>12</sup> Idem, p.276, 850.

<sup>13</sup> Ibidem, p.855.

50 000 kilomètres de routes praticables en toute saison<sup>14</sup>.

Le réseau de voies revêtues est multiplié par cinq quand les routes en terres ont doublé en longueur sous le parti unique. Ces équipements ont pour finalité de fluidifier la circulation des personnes et des biens.

Concernant les infrastructures énergétiques, deux sources d'énergie sont exploitées : l'énergie hydraulique et l'énergie thermique. Le personnel politique gouvernemental sous Félix Houphouët-Boigny construit 5 barrages de 1959 à 1980 pour régler l'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire. Il s'agit des barrages hydroélectriques d'Ayamé 1 (1959)<sup>15</sup>, Ayamé 2 (1965), Kossou 1972<sup>16</sup>, Taabo (1978) et Buyo<sup>17</sup> (1978-1979). Pour accroître la capacité énergétique de la Côte d'Ivoire, l'énergie thermique est promue à travers la construction de centrales thermiques. Il s'agit de Vridi 1 (1967), Vridi 2 (1970), Vridi 3 (1976) et Vridi 4 (1976). Cette politique énergétique favorise la fourniture de l'électricité aux populations.

### **3.2.2 Une politique sociale hardie**

Les actions sociales sont nombreuses et initiées dans des domaines à fort impact sur la vie des populations. Il s'agit de la santé, de l'éducation-formation, du logement, de l'accès à l'électricité et à l'eau potable. Dans le domaine de la santé, selon Félix Houphouët-Boigny, la situation en 1960 se présente ainsi qu'il suit :

Donnons quelques repères : 1960, 120 médecins, 9 pharmaciens, ...800 infirmiers et infirmières plus ou moins qualifiés, 2 hôpitaux à Abidjan, 1 à Bouaké, 59 postes médicaux, 58

<sup>14</sup> Ibidem, p.853.

<sup>15</sup> Les barrages d'Ayamé 1 et 2 sont construits sur le fleuve Bia.

<sup>16</sup> Les barrages de Kossou et de Taabo sont réalisés sur le fleuve Bandama.

<sup>17</sup> Le barrage de Buyo est construit sur le fleuve Sassandra.

maternités, 150 dispensaires et 200 centres de santé, médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes étant entièrement formés à l'extérieur<sup>18</sup>.

Des efforts colossaux sont faits pour moderniser le système de santé ivoirien. Il est vrai que dans ce domaine très sensible, la croissance démographique, les exigences et les attentes des populations sont croissants et donnent parfois le sentiment que l'on n'est jamais sorti du tunnel des besoins en santé. Concernant les infrastructures sanitaires, elles sont massivement créées sous Félix Houphouët-Boigny. Il s'agit des Centres Hospitaliers Universitaires de Treichville<sup>19</sup>, de Cocody, de Bouaké et de Yopougon<sup>20</sup>, de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire créé en 1972, de l'Institut national de la santé publique, de l'Institut national d'hygiène publique créé en 1991, de l'Institut de cardiologie d'Abidjan, du Centre national de transfusion sanguine, du SAMU, de la Pharmacie de la santé publique, du Laboratoire national de la santé publique créé en 1991, etc. Toutes ces structures jouent un rôle important dans la politique sanitaire de la Côte d'Ivoire en matière de prévention, de traitement et de prise en charge des maladies et des épidémies et dans le domaine de la recherche.

Dans le domaine de l'éducation-formation, les infrastructures de tous les ordres d'enseignement n'existent pas en quantité suffisante. Malgré cela, un effort d'équipement est fait ainsi qu'une sensibilisation à la scolarisation. Les infrastructures scolaires qui font la fierté de la Côte d'Ivoire sont réalisées par le personnel gouvernemental sous Félix Houphouët-Boigny de 1959 à 1993. Leur mission est d'assurer la formation et promouvoir l'excellence. Parmi celles-ci, on peut citer le Lycée Classique d'Abidjan (créé en 1955), le Lycée

<sup>18</sup> Félix Houphouët-Boigny, 2016, *Discours & Messages*, Tome V : 1978-1985, p.285-286.

<sup>19</sup> Formation sanitaire créée en 1938, l'établissement acquiert le statut de CHU de Treichville le 22 décembre 1976 en même temps que le CHU de Cocody.

<sup>20</sup> Le CHU de Yopougon est ouvert en 1990.

Sainte-Marie de Cocody (créé en 1962), le Lycée Technique d'Abidjan (créé en 1959), le Lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro (créé en 1962), le Lycée Scientifique de Yamoussoukro (créé en 1975) et quelques autres lycées à l'intérieur du pays. À ces écoles secondaires ivoiriennes, on pourrait aussi ajouter le Lycée Jean Mermoz de Cocody, école française en Côte d'Ivoire depuis 1961 qui contribue fortement à la formation des jeunes ivoiriens. Au niveau du supérieur, l'effort est colossal pour donner une formation professionnelle, des compétences techniques véritables à cette jeunesse formée dans les échelons inférieurs de l'éducation. L'armature de l'enseignement supérieur repose sur des institutions comme l'École Nationale d'Administration (ENA, créée en 1960), l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP, créée en 1962), l'Université d'Abidjan<sup>21</sup>, l'École Normale Supérieure (ENS, créée en 1964), l'École Nationale supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA, créée en 1969), l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP, créé en 1975), l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET, créé en 1975). On n'oublie pas les nombreux Centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) destinés à assurer la formation pédagogique des instituteurs et autres personnels de l'enseignement préscolaire et primaire. Le personnel gouvernemental initie une politique de déconcentration de l'Université et de décentralisation au niveau de l'enseignement supérieur. Ainsi, le Centre d'enseignement supérieur d'Abidjan, créé en 1958, devenu Université d'Abidjan en 1964 et Université nationale de Côte d'Ivoire en 1971, éclate en 1992 avec la création des Centres universitaires de Cocody, Bouaké et d'Abobo Adjamé.

---

<sup>21</sup> L'Université d'Abidjan fut créée le 1<sup>er</sup> octobre 1963 pour accueillir les étudiants sur les cendres du Centre d'études supérieures d'Abidjan (1958) puis du Centre d'enseignement supérieur d'Abidjan (1959).

Concernant le logement, le personnel politique gouvernemental s'est attelé à développer des programmes immobiliers favorisant l'accès à la propriété immobilière pour un grand nombre de population ayant des revenus modestes. Ces actions sont posées conformément aux objectifs définis déjà en 1959 par Félix Houphouët-Boigny qui disait : « En ce qui concerne l'habitat urbain, par une politique de prêts à long ou à moyen terme, nous nous efforcerons de procurer à chacun un logement décent, tout en facilitant l'accès à la propriété »<sup>22</sup>. C'est dans ce contexte que dès l'accession à l'indépendance, des sociétés sont créées pour concrétiser cette vision gouvernementale. Il s'agit notamment de la SICOGI<sup>23</sup> et de la SOGEFIHA<sup>24</sup> dont les nombreuses réalisations de cette époque sont visibles à Abidjan et dans de nombreuses grandes villes ivoiriennes. C'est cet effort que salue Félix Houphouët-Boigny lors du Congrès du PDCI, en 1985, en déclarant : « En 1985, les logements réalisés à l'initiative du secteur public atteignent 72 583 en ville, et 14 715 à la campagne »<sup>25</sup>. Avec un total de 87 298 logements, soit une moyenne annuelle d'environ 3500 logements, le gouvernement enclenche la résolution de l'accès à un logement décent par une politique de location-vente sur le long terme.

L'accès à l'eau et à l'électricité connaît un début de traitement avant 1960. Les investissements faits permettent d'avoir 15 localités électrifiées en dehors d'Abidjan et de compter 3950 abonnés au niveau de l'eau en 1960<sup>26</sup>. L'accès à l'eau et à l'électricité connaît un progrès excellent qui impacte la vie des populations et des communautés urbaines et rurales.

<sup>22</sup> Félix Houphouët-Boigny, 2016, *Discours & Messages*, Tome I : 1945-1959, p.651.

<sup>23</sup> La SICOGI a été créée dans les années 1965 par la fusion de deux entreprises la SIHCI (Société immobilière des habitats à bon marché de Côte d'Ivoire) et la SUCCI (Société d'urbanisme et de construction de Côte d'Ivoire).

<sup>24</sup> La SOGEFIHA a été créée dans les années 1963.

<sup>25</sup> Félix Houphouët-Boigny, 2016, *Discours & Messages*, Tome V : 1978-1985, p.854.

<sup>26</sup> Idem, p.849, 853.

Faisant un point des efforts gouvernementaux dans ces domaines, Félix Houphouët-Boigny déclare en 1985 :

Quant à notre production d'énergie électrique, dont l'évolution est un critère essentiel de la modernisation de l'économie d'une société, elle est passée de 67 millions de KWH en 1960, à 1 milliard 580 millions, en 1979 et près de 2 milliards, en 1983.

Le nombre de localités électrifiées (sans Abidjan 1960) a évolué de la manière suivante :

- 1960 : 15 ;
- 1970 : 109 ;
- 1980 : 479 ;
- 1984 : 612 ;
- 1985 : 649. (...)

En 1966, la ville d'Abidjan seule bénéficiait de la distribution d'eau et 300 puits et forages fournissaient de l'eau potable.

Aujourd'hui, 132 villes et 105 villages ont l'eau courante et 12 000 puits fournissent de l'eau à 8 000 villages.

La SODECI a 175 000 abonnés contre 3950 en 1960.

Dix villes, au lieu de deux, sont dotées d'un réseau d'assainissement<sup>27</sup>.

Les efforts pour compenser les besoins primaires en eau et en électricité connaissent une forte progression de 1960 à 1980, allant jusqu'à plus de 3000% pour l'électrification et pour le raccordement au réseau de distribution de l'eau potable. Il s'agit de progrès éloquents qui ne nient pas l'énormité des besoins restants des populations dans ces secteurs vitaux.

---

<sup>27</sup> Ibidem, p.849, 853.

## Conclusion

Sous Félix Houphouët-Boigny, le personnel politique gouvernemental est promu sur la base de compétences techniques et professionnelles avérées de 1959 à 1993. Le taux de compatibilité très élevé entre la qualification professionnelle et le ministère technique occupé par les ministres confirme la prise en compte du facteur technique dans le recrutement du personnel gouvernemental. Cette compétence en amont s'est confirmée en aval par les grandes œuvres réalisées. Cette compétence a permis de poser les fondements politiques de l'État, de développer les activités économiques et de placer l'homme au cœur des politiques publiques. Ce sont tous ces éléments qui ont contribué à la modernisation de l'État et au développement de la Côte d'Ivoire. La crise économique et sociale des années 1980 amplifie cette exigence de compétences. Cette dimension de l'œuvre de Félix Houphouët-Boigny appelle notre société actuelle à promouvoir la culture de la compétence, du mérite et de l'excellence pour parvenir au développement économique et social en Afrique.

## Références bibliographiques

- ANZOUAN Kacou Innocent, 1976, *Aventure 46 : Houphouët-Boigny parie et gagne*, NEA, Abidjan, 72p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE, 1996 – 2000, *L'Almanach de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire*, IX<sup>e</sup> législature, 84p.
- BRAUCOURT-SAHLAS Céline et LORIC Laurent (dir), 2007, *Dictionnaire universel*, Hachette/Edicef, 4<sup>ème</sup> Édition, Vannes, 1507p.
- GRAH MEL Frédéric, 2010, *Félix Houphouët-Boigny, la fin et la suite*, Abidjan, CERAP, Karthala, Paris, 610p.

HERMET Guy et al, 2010, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, (7<sup>ème</sup> Édition), Paris, 315p.

HOUNGBEDJI Adrien, « Il n'y a de richesse que d'hommes » publié le 7 septembre 2005, [En ligne].

<https://www.amazon.fr/my-richesse-que-dhommes/dp/284187754X> (Consulté le 26/09/2018).

HOUPHOUËT-BOIGNY Félix, 2016, *Discours & Messages*, Éditions de la Fondation Houphouët-Boigny, (6 tomes), Abidjan.

JOLY Hervé, *Les élites politiques : regard croisé sur le cas français*, [En ligne]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00537002> (consulté le 21/07/2015)

KONÉ Amadou, 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Karthala, Paris, 235p.

LOUCOU Jean-Noël (dir), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, tome 3 : Du nationalisme à la nation*, Édition AMI, Abidjan, 320p.

NAY Olivier (dir), 2008, *Lexique de science politique*, Dalloz, Paris, 576p.

PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1972, *V<sup>e</sup> Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire : 29-30-31 octobre 1970*, Édition spéciale de Fraternité Hebdo, Maison du Congrès-Treichville, 352p.

SAWICKI Frédéric, 1999, « Classer les hommes politiques », in OFFERLE (Michel), dir. *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Belin, Collection «Socio-histoires», Paris, p.135-170.

WITTORSKI Richard, 1998, *De la fabrication des compétences*. Éducation permanente, Documentation française, 135, Paris, p.57-69, [En ligne]

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00172696> (consulté le 26/09/2018).